



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°21-34

L'an deux mille vingt et un, à 10h00
Le 17 décembre, en visio

Date de convocation	10 décembre 2021
Nombre de délégués:	
 Titulaires	51 Titulaires
 Suppléants	51 Suppléants
 Présents	30 Présents
 Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M. Farid BESSADI	M. Dominique COLLIN
M. Philippe CLAUDE	M. Alain DUPOMMIER
M. Jean François GOSSET	M. Kévin GENGOUX
Mme Inès DE MONTGON	M. Yannick ROSSATO
Mme Edith COLIN	M. André LIEBEAUX
M. Bernard DEKENS	Mme Sylvaine GERARD
Mme Dominique FLORES	M. Eric GILLARDIN
M Jean Claude JACQUEMART (représente M PAULET)	M. Pierre CORDIER
M. Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)	Mme Else JOSEPH
M. Sébastien ROUSSEAU	M Michel NORMAND
M. Hervé CORVISIER	Mme Charline SINGLER (représente M VAUTRIN)
M. Michel LALLEMAND	Mme Valérie WOITIER
M. Yvon HUMBLOT	M Benoit JOURDAIN
M. Samuel GRIS (représente M WECKERING)	
M. Jean Yves JONET	
M Gery TRONÇON	
M Jean François VALLOIRE	

Objet de la délibération :

SUBVENTION SUR POSTES - MODIFICATION

Résultat du vote
Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°21-34

Objet de la délibération :

SUBVENTIONS SUR POSTES - MODIFICATION

Par délibération n° 21-12, le Comité Syndical avait demandé l'application des nouvelles dispositions relatives aux subventions sur postes attribuées par l'Etat. Pour rappel, ces nouvelles dispositions sont les suivantes :

- Le taux de subvention passe à 50% au lieu de 13%
- la subvention maximale annuelle passe à 65 000 € (au lieu de 24 000 €).

Ces nouvelles modalités sont bien entendu plus favorables et l'EPAMA peut en bénéficier.

Or et d'une part, un avenant au PAPI Meuse a permis de réintégrer la mission « animation et appui aux acteurs de l'aménagement pour leur réduction de la vulnérabilité » dans la demande de subvention, permettant ainsi l'aide de l'Etat sur 3 postes.

D'autre part, le SIAC a également sollicité une subvention au titre des nouvelles dispositions du fonds FPRNM. Cette demande de 9 218 € serait déduite des fonds attribués à l'EPAMA.

Pour tenir compte de ces deux éléments, il est proposé au Comité Syndical de modifier la délibération et de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat sur les missions de trois agents :

	animation		mémoire du risque		vulnérabilité		total	part siac	part epama
dreal	16 065,00 €	42,05%	24 525,00 €	66,46%	23 847,00 €	53,13%	64 437,00 €	9 218,00 €	55 219,00 €
aerm	16 235,00 €	42,50%	6 475,00 €	17,55%	14 364,00 €	32,00%	37 074,00 €		
epama	5 900,00 €	15,45%	5 900,00 €	15,99%	6 677,00 €	14,87%	18 477,00 €		
	38 200,00 €		36 900,00 €		44 888,00 €		119 988,00 €		

Après avis du Bureau Syndical,

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, Le Comité Syndical,

- **APPROUVE** la modification de la demande subvention
- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat selon les modalités présentées ci-dessus



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

Nom	Présent / Représenté par
M. Farid BESSADI	POUR
M. Philippe CLAUDE	POUR
M. Jean-François GOSSET	POUR
Mme Inès de MONTGON	POUR
Mme Edith COLIN	POUR
M. Bernard DEKENS	POUR
Mme Dominique FLORES	POUR
M Jean Claude JACQUEMART	POUR
M Christian MAGISSON	POUR
M. Sébastien ROUSSEAU	POUR
M. Hervé CORVISIER	POUR
M. Michel LALLEMAND	POUR
M. Yvon HUMBLLOT	POUR
M Samuel GRIS	POUR
M. Jean-Yves JONET	POUR
M. Géry TRONÇON	POUR
M. Jean-François VALLOIRE	POUR
M. Alain DUPOMMIER	POUR
M. Dominique COLLIN	POUR
M. Kévin GENGOUX	POUR
M. Yannick ROSSATO	POUR
M. André LIEBEAUX	POUR
Mme Sylvaine GERARD	POUR
M Eric GILLARDIN	POUR
M. Pierre CORDIER	POUR
Mme Else JOSPEH	POUR
M. Michel NORMAND	POUR
Mme Charline SINGLER	POUR
Mme Valérie WOITIER	POUR
M. Benoît JOURDAIN	POUR